

Le Sénat s'attaque aux normes environnementales

Un texte visant à « lever les contraintes » pour les agriculteurs prévoit de réautoriser les néonicotinoïdes

Faut-il réautoriser les néonicotinoïdes, ces insecticides interdits en France depuis 2018, aux effets particulièrement dévastateurs pour les pollinisateurs, dont plusieurs filières végétales réclament le retour ? Le ministère de l'agriculture peut-il revenir sur des décisions d'homologation de produits phytosanitaires par l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) ? Faut-il relever les seuils à partir desquels les installations ou extensions d'élevage doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale ?

Ces questions majeures pour l'agriculture et la protection de l'environnement seront à l'ordre du jour du Sénat, lundi 27 et mardi 28 janvier, à l'occasion de l'examen en séance publique d'une proposition de loi des sénateurs Laurent Duplomb (Les Républicains, Haute-Loire) et Franck Menonville (Union centriste, Meuse). Le texte, qui vise à « lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur », se présente comme complémentaire du projet de loi d'orientation agricole, porté quant à lui par le gouvernement et qui sera débattu dans la même enceinte à partir du 4 février.

Contexte éruptif

Cette proposition de loi, qui a été signée par près de 200 sénateurs, ne devrait pas connaître d'obstacle majeur à son adoption par un Hémicycle penchant largement à droite, malgré l'intention de l'opposition de gauche de faire reconnaître une exception d'irrecevabilité. À l'extérieur de la chambre, en revanche, elle suscite de nombreuses réactions. La position même du gouvernement restait incertaine lundi matin, des divergences de vues étant apparues ces dernières semaines entre ministères de l'agriculture et de la transition écologique sur le soutien à apporter.

Le débat sénatorial s'ouvre dans un contexte éruptif d'élections aux chambres d'agricul-



Laurent Duplomb (Les Républicains), au Sénat, le 11 décembre 2019. DANIEL PIER/NURPHOTO VIA AFP

ture, dont le scrutin est ouvert jusqu'au 31 janvier. La proposition de loi reprend des demandes récurrentes de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), le syndicat majoritaire, qui ne cesse de faire pression pour un allègement des règles environnementales. L'inspiration est assumée : mercredi 22 janvier, ce n'est pas au Sénat, mais à l'invitation de la FNSEA, que les deux rapporteurs ont présenté leur texte.

« Pourquoi sommes-nous là ? Parce que les agriculteurs sont très en colère depuis un an, à cause des contraintes qui leur font perdre de la compétitivité », a déclaré en préambule de la présentation, Christian Durlin, administrateur

de la FNSEA. M. Duplomb, qui, en tant qu'agriculteur, a été membre des Jeunes Agriculteurs (JA), puis de la FDSEA de la Haute-Loire, affirme défendre, depuis son élection comme sénateur en 2017, l'idée que « l'agriculture française est sur le déclin, avec comme première cause, le manque de productivité ». Pour ce texte, il s'est associé à M. Menonville, également longtemps engagé au sein des JA puis de la FDSEA de la Meuse.

Les deux corapporteurs entendent ainsi « donner des armes aux agriculteurs pour concourir dans la course intra-européenne et hors de l'Europe ». Mais pour les associations de protection de l'environnement, unanimes dans leur opposition à ce texte,

celui-ci pourrait au contraire mettre à mal la résilience des exploitations. Les dispositions les plus controversées concernent l'allègement des règles encadrant le recours aux produits phytosanitaires.

« Extrêmement grave »

L'article 1, en particulier, vise à revenir sur la séparation du conseil et de la vente, instaurée par la loi EGalim en 2018 pour lutter contre les conflits d'intérêts dans ce domaine. « Cela partait d'une idée pas mauvaise en soi, mais cela a éloigné les agriculteurs d'un conseil au quotidien », estime M. Duplomb, qui propose en outre de revenir sur l'interdiction des rabais sur les ventes de pesticides et

insecticides et de rendre le conseil stratégique facultatif.

L'article 2 vise quant à lui la réintroduction des néonicotinoïdes, et en particulier de l'acétamipride, dont M. Duplomb fait un « casus belli » et qui est demandé par plusieurs filières végétales, de la betterave sucrière à la noisette. Il ouvrirait également la voie à la pulvérisation de pesticides ou fongicides par voie aérienne et accorderait au ministère de l'agriculture le pouvoir de suspendre une décision de l'Anses.

« Permettre au ministère de l'agriculture de revenir sur une décision de l'Agence de sécurité sanitaire, c'est dire clairement que l'intérêt économique de court terme prime sur le principe de précau-

« Il y a un jeu de surenchère et de perte de vue de l'intérêt général »

MORGANE PIEDERRIÈRE
France Nature
Environnement

tion, la santé et la protection de l'environnement, fustige Clara Jarmart, responsable de la campagne agriculture à Greenpeace. C'est un renversement des priorités sociétales qui nous paraît extrêmement grave. »

La conformité de cette mesure avec le droit européen reste par ailleurs posée. « Il y a eu des amendements en commission pour tenter de faire rentrer cette disposition dans les clous, mais on est dans une zone grise », note Morgane Piederrière, juriste chargée du plaidoyer de France Nature Environnement, qui regrette « un jeu de surenchère et de perte de vue de l'intérêt général ».

Plusieurs autres articles visent à assouplir les extensions de bâtiments d'élevage, en simplifiant le régime des installations classées pour la protection de l'environnement, ainsi que les projets de stockage de l'eau. « C'est un sujet absolument stratégique qu'il faut sortir d'une dimension idéologique », défend M. Menonville. Une hiérarchisation qui ne bénéficierait qu'à une minorité d'agriculteurs irriguants, objectent les ONG, et pose la question des équilibres au sein des comités de bassin chargés de prioriser les usages.

Si le vote de la proposition de loi ne fait guère de doute au Sénat, les divisions au sein de l'Assemblée rendent la suite de son parcours plus incertaine. Pour sécuriser son inscription à l'ordre du jour du Palais-Bourbon, les deux corapporteurs ont réclamé au gouvernement une procédure accélérée. La réponse de l'exécutif était attendue lundi après-midi. ■

MATHILDE GÉRARD
ET LAURENCE GIRARD

Ecologie : le ministère veut revoir les missions des administrations

Alors que des agences de l'Etat sont critiquées par des élus, le gouvernement lance une mission d'un mois pour « gagner en productivité »

Dans un contexte budgétaire compliqué, la ministre de la transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, a annoncé à ses administrations qu'elle souhaitait mettre en place une « revue » de leurs

missions. Le 21 janvier, devant les directeurs généraux et les responsables de certains établissements publics, elle a évoqué une « mission flash » d'un mois qui concernerait l'ensemble du pôle ministériel, c'est-à-dire les cinq directions générales, comme celle sur l'énergie et le climat, et les opérateurs liés à l'environnement comme l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), l'Office français de la biodiversité (OFB) ou encore du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). L'objectif est de « repérer les doublons », de « gagner en productivité » et de « proposer des pistes de réformes », selon les informations du Monde.

Le début de ce travail devrait être formalisé dans un courrier envoyé dans les prochains jours. Il sera cosigné par François Rebsamen, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation. Si certains responsables de l'administration pensent que cette « mission flash peut être utile car des doublons existent toujours sur un thème aussi vaste », selon un cadre, d'autres agents pointent la rapidité de l'exercice et redoutent de futures décisions « à la serpe », alors que

le gouvernement de François Bayrou vise une baisse du déficit à 5,4 % fin 2025.

Des craintes infondées, selon le cabinet de M^{me} Pannier-Runacher. L'exercice vise surtout à « mieux organiser » le pôle écologique, mais il n'aura aucun impact sur les emplois et ne prépare pas des fusions. « Il ne s'agit pas d'une rationalisation économique, mais de déterminer qui pilote sur des sujets par essence transversaux, comme la décarbonation ou l'adaptation », explique-t-on dans l'entourage de la ministre.

Gestion « satisfaisante »

Le but de cette mission est aussi de réfléchir à l'intégration de l'intelligence artificielle pour faciliter le travail des agents et à mieux communiquer « dans un contexte difficile où les fake news sur l'écologie se multiplient ». Après la remontée des infos, trois personnes de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable synthétiseront les idées.

Ce courrier va atterrir dans les boîtes e-mails alors que l'exécutif appelle à une « simplification » à la fois des normes mais aussi des différents échelons d'actions de l'Etat. « Est-il nécessaire que plus de 1000 agences, organes ou opérateurs exercent l'action publi-

Certains agents pointent la rapidité de l'exercice et redoutent des futures décisions « à la serpe »

que ? », s'est interrogé François Bayrou lors de son discours de politique générale, le 14 janvier. Nous connaissons le rôle précieux de plusieurs d'entre [eux], comme France Travail, mais ces 1000 agences ou organes, sans contrôle démocratique réel, constituent un labyrinthe dont un pays rigoureux et sérieux peut difficilement se satisfaire. »

Et, à droite et à l'extrême droite, les attaques contre l'environnement et les opérateurs de l'Etat spécialisés sur cette question se multiplient. De Gérard Larcher, président du Sénat, à Valérie Pécresse, présidente de la région Ile-de-France, les représentants du parti Les Républicains (LR) ont dénoncé le budget de l'Ademe et régulièrement fustigé le fonctionnement de l'OFB, ou encore celui de l'Agence bio. « Je supprimerais l'Ademe et je transférerais son bud-

get aux régions », a notamment déclaré, sur France Inter, Valérie Pécresse, lundi 13 janvier. Quelques jours plus tard, les sénateurs votaient quant à eux la suppression de l'Agence bio lors des débats sur le budget.

Sur ses réseaux sociaux ou lors de plusieurs interventions, M^{me} Pannier-Runacher a défendu les établissements publics liés à son ministère. Jeudi 23 janvier, lors d'un déplacement à Rennes, elle a rappelé que les opérateurs de l'Etat ne faisaient qu'appliquer des lois votées par les parlementaires. « Concernant l'OFB, je rappelle que la Cour des comptes jugeait en 2024 que les ressources de l'établissement étaient « insuffisantes » par rapport à ses homologues européens, a-t-elle également affirmé devant le Sénat, lundi 20 janvier. Plus largement, sur les 3,5 milliards d'euros de budget annuel de l'Ademe, 92 % financent directement des projets concrets de décarbonation. »

Entre janvier et avril 2024, 11 agents de l'inspection générale des finances (IGF) s'étaient penchés sur le fonctionnement de l'Ademe. Si ce rapport de 1500 pages n'a pas été rendu public, les 11 recommandations des inspecteurs sont résumées dans un document dévoilé devant le conseil d'administration de l'établisse-

ment public que Le Monde a pu consulter. La gestion de l'établissement est « globalement satisfaisante » et « la mission ne formule aucune recommandation qui remettrait en cause le modèle de l'Ademe », peut-on lire.

Au milieu des recommandations, l'IGF propose de relever « le plafond autorisé de contrats en CDI sur la base d'une modélisation des besoins ». Autrement dit, l'Ademe, qui a financé 516 projets en 2024, devrait même recruter pour faire face à la montée en puissance des besoins de la transition écologique. « Et pourtant ce n'est pas le genre de l'IGF de conseiller des recrutements », ironise une source de l'Ademe.

La tonalité de ce document et du rapport, évoqué par la ministre à plusieurs reprises, est effectivement à rebours des critiques, notamment celles de Gérard Larcher, président du Sénat, qui a fustigé les « 1100 équivalents temps plein » de l'opérateur qui poseraient, selon lui, « la question de l'efficacité de la dépense publique ». François Bayrou, lui, n'a pour le moment pas détaillé ses ambitions, et son cabinet a tenté à plusieurs reprises d'apaiser les choses en recevant notamment les représentants de l'OFB, vendredi 24 janvier. ■

MATTHIEU GOAR

O.S.P. - CESSATIONS DE GARANTIE

LOI DU 2 JANVIER 1970 - DECRET D'APPLICATION N° 72-678 DU 20 JUILLET 1972 - ARTICLES 44
QBE EUROPE SA/NV, sis Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets - 92913 Paris La Défense Cedex (RCS NANTERRE 842 689 556), succursale de QBE EUROPE SA/NV, dont le siège social est à 37, Boulevard du Régent, 1000 BRUXELLES - BELGIQUE, fait savoir que, la garantie financière dont bénéficiait la :
L'IMMOBILIERE DORFEUIL SARL
86 Avenue Mozart
75016 PARIS
RCS: 449 274 943

depuis le 01/01/2004 pour ses activités de :
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES
ET FONDS DE COMMERCE DEPUIS
le 01/10/2011 pour ses activités de :
GESTION IMMOBILIERE cessera de porter effet trois jours francs après publication du présent avis. Les créances éventuelles se rapportant à ces opérations devront être produites dans les trois mois de cette insertion à l'adresse de l'établissement garant sis Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets - 92913 Paris La Défense Cedex. Il est précisé qu'il s'agit de créances éventuelles et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues et ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité ou l'honorabilité de la SARL L'IMMOBILIERE DORFEUIL.